

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de  
Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière  
et de l'Outaouais

Sainte-Thérèse, le 26 septembre 2018

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès aux documents en lien avec l'inspection du 31 août 2018,  
pour la Sablière Miller.

---

Madame

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 septembre dernier,  
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document demandé. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 31 août 2018, 6 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués  
en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes  
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes  
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),  
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission  
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant  
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (8)

1 Identification

Date de l'intervention : 2018-08-31	Heure de début : 10h15	Heure de fin : 12h15
Intervention effectuée par : Fouad Ghafir		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

1.1 Demande  SO

N° de demande : 200662689	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : I-PL / Morin-Heights/ Location Jean Miller- Vérifier s'il y a du concassage et l'enfouissement de souches et branches.	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301326300	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-15-01	N° de document : 401738871
But de l'intervention : I-PL / Morin-Heights/ Location Jean Miller- Vérifier s'il y a du concassage et l'enfouissement de souches et branches.	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Location Jean Miller inc.
	Nom usuel du lieu : Location Jean Miller inc.
	N° du lieu : 90368911 <span style="float: right;">Type de lieu : sablière</span>
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : Chemin Kirkpatrick Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,844783053500;-74,290198676500

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Location Jean Miller inc.		169, Route 117 Sud, C.P. 4689 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1	29609047	90368911

4 Condition météo  SO

Description :	<input type="checkbox"/> Précisions
---------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - +  SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art. 53-54	Responsable du site	----

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

6 Plainte  SO

Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
-----------------------	---	----------------------	--

7 Photo numérique  SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 39	Nombre de photos intégrées au rapport : 16
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Fouad Ghafir avec un appareil photo de type Appareil photo numérique CanonPowerShot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\ghafo01\7610-15-01-00587-03\2018-08-31	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - +  SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - +  SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - +  SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Sablière Location Jean Miller inc, Morin Heights

10 Équipement utilisé ↓↑ - +  SO

11 Échantillon ↓↑ - +  SO

12 Mise en contexte  SO

9262-9310 Québec inc. (Excavation Miller 2014) a obtenu un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un procédé temporaire de concassage et tamisage de roc le 25 avril 2017. De plus, un CA a déjà été émis le 9 juin 2016 à cette entreprise pour la restauration d'une bande de protection d'une largeur de 75 mètres, déplacement de roc et mise en place d'un remblai de 4 mètres de largeur.

l'entreprise exploite une sablière sur le lot 3 206 927 du cadastre du Québec dans la municipalité de Morin-Heights. L'exploitation de celle-ci s'est poursuivie de façon ininterrompue avant l'entrée en vigueur en 1972 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce fait est reconnu dans le jugement de la Cour Supérieure rendu le 16 février 2011. l'exploitant a entrepris l'exploitation d'une carrière sans avoir obtenu un CA du Ministère sur ce même lot. Ce fait a été constaté lors d'une inspection en 2008. Plusieurs avis de non-conformité ont été transmis à l'exploitant pour faire cesser ces activités sans CA. Le Ministère avait par la suite entrepris des procédures judiciaires pour faire cesser les activités non autorisées de cette carrière. Une injonction permanente imposée le 11 février 2011 à l'exploitant a été rendu pour faire cesser l'exploitation de la carrière. Une inspection a été réalisée le 20 septembre 2017. Les activités de la sablière étaient conformes, Toutefois, les travaux effectués en rive du ruisseau (enrochement) n'étaient pas conforme. Une sanction administrative pécuniaire a été émise à l'exploitant en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement pour des travaux d'enrochement dans le littoral d'un cours d'eau sans autorisation du Ministère.

Cette inspection vise la vérification d'une plainte du 4 juillet 2018 nous informant qu'il y a des activités de concassage et l'enfouissement de souches.

13 Description de l'intervention

En arrivant sur les lieux, je me rends vers l'endroit du talus du nouveau chemin d'accès. Du haut du talus, je constate qu'une partie du chemin est aménagé mais non encore complété. Je constate de l'érosion de roches. vers le terrain de la sablière (photo 1). De l'autre côté du talus, il y a une barrière en béton à la limite du ruisseau et du terrain de la sablière (photo 2). Aucune atteinte au ruisseau de part et d'autre du talus de terre. Quelques branches et des souches sont présentes dans le talus.

Je rencontre M [art. 53-54](#) / responsable du site. Je lui demande à quoi sert la présence de la barrière de béton au bas du talus. Il explique que cette barrière a été aménagée afin de protéger le ruisseau en cas d'érosion. Je lui demande dans quel but l'excavatrice est présente dans le littoral de l'étang de sable. Il m'explique que le niveau de l'eau dans les étangs a beaucoup baissé cet été. Ce qui a fait que la hauteur des berges est rendu trop haute pour l'extraction de gravier des étangs. La pelle mécanique enlève le matériel des rives afin de faire baisser la hauteur et permettre à la machinerie d'extraire le sable du fond des étangs.

Je me rapproche du ruisseau près du talus du nouveau chemin d'accès. Une végétation dense est présente de part et d'autre du ruisseau (photo 3). Un talus de sable est présent dans cette section (photo 4). Une végétation sépare le talus de sable de la berge et un enrochement est présent de part et d'autre de celui-ci. L'eau du ruisseau s'écoule à travers le ponceau qui traverse le talus du nouveau chemin d'accès (photo 5). Il n'y a aucun entrainement de sédiments dans le ruisseau.

Je me rends par la suite sur le site de la sablière à l'endroit où s'effectuent des travaux dans la rive des étangs. Une pelle mécanique effectue l'enlèvement de matériel (photo 6). Le matériel enlevé est chargé dans des camions et déposé sur le terrain de la sablière. Le chemin qui mène vers l'endroit des travaux est muni d'un ponceau qui permet au ruisseau de s'écouler. Ces travaux n'ont aucune incidence sur celui-ci. La végétation est dense dans cette section du ruisseau (photo 7).

Je me rends pas la suite sur le site de l'ancienne carrière et de la sablière. La situation est la même que celle constatée lors de l'inspection du 20 septembre 2017. La section qui était ouverte à la limite de la sablière n'a pas évolué. Je prends des points GPS afin de comparer la superficie avec celle mesurée lors de l'inspection du 20 septembre 2017 (photo 8). La végétation s'est maintenue dans les sections restaurées de la carrière exploitée illégalement par le passé (photo 9). Aucun procédé de concassage sur le site. La section de la sablière n'était pas en exploitation Quelques piles de roches concassées sont entreposées dans cette section (photos 10 et 11).

Je me rapproche du ruisseau qui longe la sablière au bas du talus du nouveau chemin d'accès. Les barrières de bétons installées Cette mesure vise à protéger le ruisseau de l'érosion. L'eau qui se jette dans le ruisseau est limpide (photo 12) et il n'y a pas d'entrainement de sédiments. La photo 13 illustre la section aval du talus du nouveau chemin d'accès. La photo 14 illustre une vue d'ensemble de la sablière.

Je retourne par la suite à l'endroit des travaux dans la rive des étangs. Je constate que la section Nord-Est a été aménagée (photo 15) et que la hauteur des berges a été réduite jusqu'au niveau de l'eau des étangs. Ces aménagements se poursuivront tout le long de la rive des étangs vers le nord-ouest. Pour ces travaux, l'exploitant utilise une pelle mécanique de marque Caterpillar appartenant au propriétaire du terrain (photo 16) et deux camions de transport.

Je quitte les lieux.

**14 Vérification complémentaire à l'intervention**  SO

Les points GPS entrés dans l'atlas géomatique montre qu'il n'y a pas eu d'exploitation de la carrière. La section rocheuse mesurée l'année dernière n'a connue aucune modification.

**15 Conclusion**

- Le nouveau chemin d'accès n'est pas complété.
- Il n'y avait aucun entrainement de sédiments dans le ruisseau qui longe la sablière. L'eau est limpide dans celui-ci.
- Des travaux d'aménagement afin de rabaisser la hauteur des berges des étangs étaient en cours.
- Il n'y avait pas de concassage ni d'extraction de pierre.
- Quelques branches étaient visibles dans le talus de terre qui constitue le nouveau chemin d'accès.

**16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés** ↓ ↑ - +  SO

**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'Intervention

Rédigé par : Fouad Ghafir **Fonction** : Inspecteur

Signature :  **Date de signature** : 2018-09-20

**18 Vérification du rapport d'intervention**  SO

Approuvé par : Éric Gauthier **Fonction** : Chef d'équipe, secteurs municipal et industriel

Signature :  **Date** : 2018/09/26

Commentaires :



Section aval du ruisseau

Añnexe photos



Photo 1 : IMG\_2893.JPG  
Érosion de roches vers la sablière



Photo 2 : IMG\_2895.JPG  
Barrière en béton au bas du talus



Photo 3; IMG\_2896.JPG  
Enrochement et végétation autour du ruisseau



Photo 4; IMG\_2898.JPG  
Amas de sable en haut du ruisseau



Photo 5 : IMG\_2899.JPG  
L'eau est limpide vers le ponceau



Photo 6 : IMG\_2901.JPG  
Pelle mécanique à la limite des étangs.



Photo 7; IMG\_2902.JPG  
Ruisseau près de l'endroit des travaux. La végétation est dense de part et d'autre du ruisseau.



Photo 8 : IMG\_2903.JPG  
Section rocheuse à la limite de la sablière. Aucune exploitation.

Annexe photos



Photo 9 : IMG\_2906.JPG  
Section rocheuse restaurée.



Photo 10 : IMG\_2909.JPG  
Amas de roches concassées



Photo 11; IMG\_2911.JPG  
Idem



Photo 12; IMG\_2912.JPG  
Léau est limpide à la sortie du ponceau en aval de la sablière



Photo 13 : IMG\_2916.JPG  
Section aval du talus du nouveau chemin d'accès.



Photo 14 : IMG\_2920.JPG  
Vue d'ensemble de la sablière



Photo 15; IMG\_2923.JPG  
Aménagement de la rive des étangs de sable.



Photo 16 : IMG\_2926.JPG  
Pelle mécanique utilisée pour les travaux en rive des étangs.